

Conseillers en exercice :	18	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-cinq Mars, le Conseil Municipal des
Présents :	13	MAGNILS-REIGNIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en
Pouvoirs :	3	séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas
Votants :	16	VANNIER, Maire.
Convocation :	20/03/2025	-----
Affichage procès-verbal :	29/03/2025	Étaient présents : M Nicolas VANNIER, M. Jean-Guy JOUBERT, M ^{me} Michèle
M. Patrick RENOUX est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.		FOEILLET, M Patrick RENOUX, M ^{me} Edwige LECARTEL, M Daniel MENUET, M ^{me} Agnès SOUDANNE, M. David MIGNON, M. Jean-Marc BOURSEGUIN, M Nicolas BOUJU, Mme Virginie THOMAS, M. Julien REMAUD, M ^{me} Coralie BODIN.
Le procès-verbal de la séance du 4/03/2024 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.		Étaient absent(s) excusé(s) : M ^{me} Edwige BOURSEGUIN a donné pouvoir à M. Julien REMAUD. M. Joël TEILLET a donné pouvoir à M. Nicolas VANNIER. M ^{me} Sandrine MARCHAND a donné pouvoir à Mme Michèle FOEILLET. M. Stéphane NICOLEAU, M ^{me} Mickaëlle GOUNORD. Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 👉 Désignation d'un secrétaire de séance
- 👉 Énoncé des pouvoirs
- 👉 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 Mars 2025.

Mardi 25 Mars 2025 à 18h30

Demande de suppression du point 13 de l'ordre du jour :

D_2025_30_13. COMMANDE PUBLIQUE

Renaturation de la rue des sables – Avenant 1 Lot 1 VRD

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

D_2025_30_13A. COMMANDE PUBLIQUE

Réhabilitation de l'annexe école élémentaire – Avenant 2 Lot 1 gros œuvre

D_2025_30_13B. COMMANDE PUBLIQUE

Réhabilitation de l'annexe école élémentaire – Lot 2 Toiture travaux supplémentaires

D_2025_33_16. PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion à la convention de participation chômage du Centre de Gestion de la Vendée

D_2025_18_01 FINANCES LOCALES

Budget Principal : Vote du compte de gestion 2024

D_2025_19_02 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Lotissement des Marronniers : Vote du compte de gestion 2024

D_2025_20_03 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Commerce : Vote du compte de gestion 2024

D_2025_21_04. FINANCES LOCALES

Budget Principal : Vote du compte administratif 2024

D_2025_22_05 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Lotissement des Marronniers : Vote du compte administratif 2024

D_2025_23_06 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Commerce : Vote du compte administratif 2024

D_2025_24_07 FINANCES LOCALES

Budget Principal : Vote des taux 2025

D_2025_25_08 FINANCES LOCALES

Budget Principal : Vote du budget 2025

D_2025_26_09 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Lotissement des Marronniers : Vote du budget 2025

D_2025_27_10. FINANCES LOCALES

Budget Annexe Commerce : Vote du budget 2025

D_2025_28_11. MARCHES PUBLICS

Travaux remplacement des ouvertures classe école élémentaire

D_2025_29_12. COMMANDE PUBLIQUE

Réhabilitation de l'annexe école élémentaire – Avenant 1 Lot Peinture

D_2025_30_13A. COMMANDE PUBLIQUE

Réhabilitation de l'annexe école élémentaire – Avenant 2 Lot 1 gros œuvre

D_2025_30_13B. COMMANDE PUBLIQUE

Réhabilitation de l'annexe école élémentaire – Lot 2 Toiture travaux supplémentaires

D_2025_31_14. DOMAINE ET PATRIMOINE - Autre acte de gestion du domaine public

Dénomination de rues

D_2025_32_15. PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour du tableau des effectifs – suite a augmentation du temps de travail d'un emploi permanent supérieur à 10%

D_2025_33_16. PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion à la convention de participation chômage du Centre de Gestion de la Vendée

D_2025_18_01 FINANCES LOCALES

Budget Principal : Vote du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

DÉCLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D_2025_19_02 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Lotissement des Marronniers : Vote du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe Lotissement des Marronniers de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ; Statuant sur l'exécution du budget annexe Lotissement Les Marronniers de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

DÉCLARER que le compte de gestion du BA Lotissement Les Marronniers dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D_2025_20_03 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Commerce : Vote du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe Commerce de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ; Statuant sur l'exécution du budget annexe commerce de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

DÉCLARER que le compte de gestion du budget annexe Commerce dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D_2025_21_04. FINANCES LOCALES

Budget Principal : Vote du compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,
Vu le Code des Communes et notamment les articles R 241-1 à 4, R 241-6 à 15 et R 241-16 à 33,
Vu les délibérations du Conseil Municipal n° **D_2024_39_04 en date du 9 Avril 2024** approuvant le Budget primitif du Budget principal de l'exercice 2024, n° **D_2024_96_04 en date du 12 Novembre 2024** approuvant la décision modificative n°1.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget 2024,
Après avis de la commission des Finances **en date du 20 Mars 2025**,
Vu le compte de gestion établi par le Trésorier,
Vu le compte administratif 2024 du Budget principal,
Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur Le Maire, Nicolas VANNIER, quitte la séance et, Monsieur Patrick RENOUX, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2024 de la Commune des Magnils-Reigniers.

	Dépenses	Recettes	Reprise des Résultats antérieurs	Résultat de clôture de l'exercice
Fonctionnement	1 039 215.91 €	1 225 725.94 €	428 066.36 €	614 576.39 €
Investissement	828 876.94 €	559 677.34 €	-17 781.26 €	- 286 980.86 €
TOTAL	1 868 092.85 €	1 785 403.28 €		<u>327 595.53€</u>

Restes à réaliser 2024 reportés sur 2025 (Dépenses)	456 767.66 €
Restes à réaliser 2024 reportés sur 2025 (Recettes)	321 390.90 €
TOTAL	- <u>135 376.76 €</u>

Excédent général de 2024 (Résultat de clôture de l'exercice + RAR) 614 576.39 € - 286 980.86 € - 135 376.76 € = <u>192 218.77 €</u>

Monsieur Patrick RENOUX, Adjoint, propose d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de la manière suivante :

Article	Désignation	Montant affecté
D 001	Résultat reporté (Investissement)	- 286 980.86€
R 1068	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (Résultat d'investissement + solde des restes à réaliser)	422 357.62€
R 002	Résultat reporté (Fonctionnement) (Résultat de fonctionnement – affectation au 1068)	192 218.77 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

APPROUVER le compte administratif 2024 du Budget principal,
APPROUVER l'affectation des résultats.

D_2025_22_05 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Lotissement des Marronniers : Vote du compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,
Vu le Code des Communes et notamment les articles R 241-1 à 4, R 241-6 à 15 et R 241-16 à 33,
Vu les délibérations du Conseil Municipal n° D_2024_42_07 en date du 9 Avril 2024 approuvant le Budget primitif du Budget annexe Lotissement Les Marronniers de l'exercice 2024, et D_2024_102_03 en date du 10 Décembre 2024 approuvant la Décision Modificative N°1 du même budget.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget 2024,
Après avis de la commission des Finances en date du 20 Mars 2025,
Vu le compte de gestion établi par le Trésorier,
Vu le compte administratif 2024,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
Monsieur Le Maire, Nicolas VANNIER, quitte la séance et, Monsieur Patrick RENOUX, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2024 du Budget annexe Lotissement.

	Dépenses	Recettes	Reprise des Résultats antérieurs	Résultat de clôture de l'exercice
Fonctionnement	703 083.66 €	792 876.52 €	56 752.94€	146 545.80€
Investissement	459 021.71 €	1 011 713.99 €	-211 713.99€	340 978.29€
TOTAL	1 162 105.37 €	1 804 590.51 €	0 €	487 524.09 €

Restes à réaliser 2024 reportés sur 2025 (Dépenses)	0€
Restes à réaliser 2024 reportés sur 2025 (Recettes)	0 €
TOTAL	0 €

Excédent général de 2024
(Résultat de clôture de l'exercice + RAR)

146 545.80 € + 340 978.29 € = 487 524.09 €

Monsieur Patrick RENOUX, Adjoint, propose d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de la manière suivante :

Article	Désignation	Montant affecté
D 001	Résultat reporté (Investissement)	340 978.29€
R 002	Résultat reporté (Fonctionnement)	146 545.80 €

Monsieur Patrick RENOUX, Adjoint, propose d'approuver les comptes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :
APPROUVER le compte administratif 2024 du Budget Annexe Lotissement des Marronniers.

D_2025_23_06 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Commerce : Vote du compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,
Vu le Code des Communes et notamment les articles R 241-1 à 4, R 241-6 à 15 et R 241-16 à 33,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° D_2024_45_10 en date du 9 Avril 2024 approuvant le Budget annexe Commerce de l'exercice 2024, et D_2024_82_10 en date du 23 Juillet 2024 approuvant la Décision Modificative N°1 du même budget.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget 2024,

Après avis de la commission des Finances en date du 20 Mars 2025,

Vu le compte de gestion établi par le Trésorier,

Vu le compte administratif 2024 du Budget principal,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur Le Maire, Nicolas VANNIER, quitte la séance et, Monsieur Patrick RENOUX, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2024 du Budget annexe Commerce.

	Dépenses	Recettes	Reprise des Résultats antérieurs	Résultat de clôture de l'exercice
Fonctionnement	5 057.39 €	8 750.31 €	- 1194.91 €	2 498.01€
Investissement	492 667.22 €	204 275.35 €	100 706.22 €	- 187 685.05 €
TOTAL	497 724.61 €	213 025.66 €	0 €	- 185 187.04 €

Restes à réaliser 2024 reportés sur 2025 (Dépenses)	0 €
Restes à réaliser 2024 reportés sur 2025 (Recettes)	25 000.00 €
TOTAL	- 25 000.00 €

Déficit général de 2024

(Résultat de clôture de l'exercice + RAR)

2 498.01 € - 187 685.05 € + 25 000.00 € = 160 187.04 €

Monsieur Patrick RENOUX, Adjoint, propose d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de la manière suivante :

Article	Désignation	Montant affecté
D 001	Résultat reporté (Investissement)	- 187 685.05€
R 1068	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (Résultat d'investissement + solde des restes à réaliser)	2 498.01€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

APPROUVER le compte administratif 2024 du Budget annexe Commerce,

APPROUVER l'affectation des résultats.

D_2025_24_07 FINANCES LOCALES

Budget Principal : Vote des taux 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables les années précédentes :

	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière (bâti)	16.01 %	16.01 %	32.86 %	33.19 %	33.19 %	33.52
Taxe foncière (non bâti)	37.76 %	37.76 %	38.14 %	38.52 %	38.52 %	38.91
Taxe d'habitation	14.72 %	14.72 %	--	--	14.72 %	14.87

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

- **Fixer** les taux applicables en 2025 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.86 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	39.30 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	15.02 %

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'application de la présente délibération.

D_2025_25_08 FINANCES LOCALES

Budget Principal : Vote du budget 2025

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2025 du Budget principal et précise que l'équilibre budgétaire est proposé comme suit :

		BP 2025
Section de Fonctionnement		
	Dépenses	1 343 029.77 €
	Recettes	1 343 029.77 €
Section d'Investissement		
	Dépenses	1 612 575.52 €
	Recettes	1 612 575.52 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable au le BP 2025 du Budget principal selon l'équilibre budgétaire proposé et détaillé en annexe,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_26_09 FINANCES LOCALES

Budget Annexe Lotissement des Marronniers : Vote du budget 2025

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2025 du Budget Annexe Lotissement des Marronniers et précise que l'équilibre budgétaire est proposé comme suit :

		BP 2025
Section de Fonctionnement		
	Dépenses	765 669.74 €
	Recettes	765 669.74 €
Section d'Investissement		
	Dépenses	800 000.00 €
	Recettes	800 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable au Budget primitif 2025 du Budget Annexe Lotissement des Marronniers selon l'équilibre budgétaire proposé et détaillé en annexe,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_27_10. FINANCES LOCALES

Budget Annexe Commerce : Vote du budget 2025

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2025 du Budget Annexe Commerce et précise que l'équilibre budgétaire est proposé comme suit :

		BP 2025
Section de Fonctionnement		
	Dépenses	22 802.00 €
	Recettes	22 802.00 €
Section d'Investissement		
	Dépenses	206 185.05 €
	Recettes	206 185.05 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable au Budget Annexe Commerce 2025 selon l'équilibre budgétaire proposé et détaillé en annexe,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_28_11. **MARCHES PUBLICS**

Travaux remplacement des ouvertures classe école élémentaire

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, il a été prévu d'associer les travaux de remplacement des ouvertures du bâtiment adjacent des classes de CP/CE et bureau de direction.

Les devis d'ouvertures en aluminium ont été sollicités et sont présentés au Conseil Municipal.

Travaux	Fourniture et pose de fenêtres	Fournitures et pose de volets	Bardage	TOTAL
Entreprise				
SSV -Luçon	29 840.00€ HT	5 270.00 € HT	1 300.00€ HT	36 410.00 € HT
SERRURERIE LUCONNAISE	33 964.00€HT	-	4 183.00 € HT	38 147.00€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

DE CONFIER à l'entreprise SSV les travaux de remplacement des menuiseries pour 29 840.00€ HT ainsi que la pose de volets pour 5 270.00€ HT soit un total de 35 110€ HT – 42 132.00€ TTC.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

D_2025_29_12. **COMMANDE PUBLIQUE**

Réhabilitation de l'annexe école élémentaire – Avenant 1 Lot 7 Peinture

Considérant la délibération n° D_2024_16_06 en date du 20 Février 2024 relative à l'attribution des travaux du commerce et notamment du Lot 7 Peinture à l'entreprise POUPARD-MENARD pour un montant de 7 850.00 € HT- 9 420.00€ TTC.

Monsieur Le Maire présente ce jour, l'avenant n°1 à ce marché.

Cet avenant prend en compte les prestations supplémentaires suivantes :

- Plus-value pour : 2 030.00 €HT – 2 436.00€TTC
 - Mise en place échafaudage : 1 190.00€ HT-
 - Lavage haute pression traitement rebouchage et peinture du pignon côté sud : 840.00€ HT

Entreprise	Montant HT Base	Avenant n°1 HT	Nouveau montant HT
POUPARD - MENARD	7 850.00 €	2 030.00 €	7 850.00 + 2 030.00 = 9 880.00 €

Nouveau montant du marché : 9 880.00 € HT- 11 856.00 € TTC.

Monsieur Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 relatif au marché de travaux du lot 7 Peinture du marché de réhabilitation de l'annexe de l'école élémentaire, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

D'APPROUVER l'avenant n°1 relatif au marché de travaux du Lot 7 Peinture, comme détaillé ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

D_2025_30_13A. **COMMANDE PUBLIQUE**

Réhabilitation de l'annexe école élémentaire – Avenant 2 Lot 1 gros œuvre

Considérant la délibération n° D_2024_16_06 en date du 20 Février 2024 relative à l'attribution des travaux du commerce et notamment du Lot 1 démolition – gros œuvre à l'entreprise SAUTREAU SARL pour un montant de 142 178.32 € HT - 170 613.98 € TTC.

Considérant la délibération n° D_2024_16_06 en date du 20 Février 2024 validant l'avenant n°1 pour 3 983.41 € HT – 4 780.09 € TTC.

Monsieur Le Maire présente ce jour, l'avenant n°2 à ce marché.

Cet avenant prend en compte les prestations supplémentaires suivantes :

- Plus-value pour : 9 398.69 € HT – 11 278.42 € TTC.
 - Travaux d'enduit complémentaire : 7 076.54€ HT
 - Protection de la PAC : 2 322.15€ HT

Entreprise	Montant HT Base	Avenant n°2 HT	Nouveau montant HT
SAUTREAU SARL	146 161.73 €	9 398.69 €	146 161.73 + 9 398.69 = 155 560.42 €

Nouveau montant du marché : 155 560.42€ HT (9.41 %) – 186 672.50 € TTC.

Monsieur Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 relatif au marché de travaux du lot 1 Démolition- Gros œuvre du marché de réhabilitation de l'annexe de l'école élémentaire, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

- D'APPROUVER** l'avenant n°2 relatif au marché de travaux du Lot 1 Démolition- Gros œuvre, comme détaillé ci-dessus.
- D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

D_2025_30_13B. COMMANDE PUBLIQUE

Réhabilitation de l'annexe école élémentaire – Lot 2 Toiture travaux supplémentaires

Le lot 2 Toiture ayant été déclaré infructueux, l'entreprise SAUTREAU a été retenue hors marché pour réaliser les travaux de toiture sur le projet de réhabilitation de l'école élémentaire.

Monsieur Le Maire présente ce jour, le détail des travaux supplémentaires sur la toiture :

- Plus-value pour : 3 218.20€ HT – 3 861.84 € TTC.
 - Travaux complémentaires zinguerie : 3 218.20€ HT

Entreprise	Montant HT Base	Avenant n°1 HT	Nouveau montant HT
SAUTREAU SARL	3 340.80 € HT	3 218.20 €	3 340.80 + 3 218.20 = 6 559.00 €

Nouveau montant des travaux : 6 559.00€ HT – 7 870.80 € TTC.

Monsieur Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces travaux supplémentaires du lot 2 toiture du marché de réhabilitation de l'annexe de l'école élémentaire, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

- D'APPROUVER**, les travaux supplémentaires du lot 2 toiture comme détaillé ci-dessus.
- D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

D_2025_31_14. DOMAINE ET PATRIMOINE - Autre acte de gestion du domaine public

Dénomination de rues

Annexe(s) à cette délibération :

- Plan Rue et Place des Halles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de la dénommer la rue et la place
nouvellement créée suite à l'aménagement du centre bourg à Beugné L'Abbé,

Après proposition du Conseil Municipal des Jeunes auprès du Conseil Municipal, voici les noms proposés :

- 1 – Rue des Halles
- 2 – Place des Halles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

ADOPTER la dénomination de la rue des Halles et Place des Halles.

CHARGER le Maire de la numérotation si besoin,

AUTORISER Monsieur le Maire à communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

D_2025_32_15. **PERSONNEL COMMUNAL**

Mise à jour du tableau des effectifs – suite a augmentation du temps de travail d'un emploi permanent supérieur à 10%

Annexe(s) à cette délibération :

- Tableau des effectifs à jour.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Actuellement un emploi permanent d'adjoint technique territorial inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 30 / 35ème hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de l'augmentation de l'usage des salles municipales ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} avril 2025.

Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine de d'adjoint technique territorial à 30h, et la création de l'emploi permanent d'adjoint technique territorial de 35h correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17 Mars 2025 sur le projet de suppression de l'emploi d'origine,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 30 h hebdomadaires.
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet de 35h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

D'ADOPTER les modalités proposées ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2025.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de la nouvelle quotité de l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

D_2025_33_16. **PERSONNEL COMMUNAL**

Adhésion à la convention de participation chômage du Centre de Gestion de la Vendée

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L452-40 à L452-48,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage,

Vu le décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public,

Vu la circulaire n° 2021-13 du 19 octobre 2021 relative à l'assurance chômage en vigueur au 1^{er} octobre 2021, son règlement général et ses textes associés,

Vu la délibération n° DEL-20140317-06 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 21 mai 2014 décidant d'assurer la prestation « chômage » pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent,

Vu la Délibération n° DEL-20171127-04 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 27 novembre 2017 portant réévaluation des tarifs des prestations à compter de l'année 2018,

LE MAIRE EXPOSE A L'ASSEMBLEE :

Selon les dispositions de l'arrêté du 25 juin 2014 portant agrément de la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés ou l'arrêté du 4 mai 2017 portant agrément de la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés, les collectivités territoriales peuvent être amenées à verser des allocations chômage principalement pour les fonctionnaires privés d'emploi suite à licenciement pour inaptitude physique, retraite pour invalidité, licenciement pour insuffisance professionnelle, démission, réintégration après une demande de disponibilité, les collectivités ayant conventionné avec pôle emploi pour les non-titulaires .

Monsieur le Maire informe le conseil des raisons justifiant l'adhésion à cette prestation et notamment la démission d'un agent technique pouvant désormais prétendre à des allocations de retour à l'emploi.

Il précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée offre à l'ensemble des collectivités territoriales de Vendée, un service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » créé en application des articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique, afin de faciliter le suivi des dossiers de chômage.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent l'instruction et le suivi mensuel des dossiers d'allocations de retour à l'emploi des agents du secteur public qui ont été privés involontairement privés d'emplois.

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la simulation et le suivi mensuel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

- **D'ADHERER** au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 1 avril 2025,
- **DE DONNER** mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer les conventions,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au CENTRE DE GESTION au titre de la présente prestation et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer ce règlement en application desdites conventions.

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DECISION DU MAIRE

ENGAGEMENT DE DEPENSES INFERIEURES A 5 000 € HT.

BRUNEAU TP – Scarification chemin accès maison du pâtre : 1 180.80€ HT – 1 416.96€ TTC.

BRUNEAU TP – travaux empierrement devant parc contention : 1 985.60€ HT – 2 382.72 € TTC.

BRUNEAU TP – Mise en place de gravier devant parc de contention : 975.60€ HT – 1 170.72 € TTC.

IDEALIS – Remplacement de électrodes défibrillateurs : 357.00€ HT – 428.40 € TTC

CAVAC – Renouvellement d'une batterie portative : 382.50 € HT – 459.00€ TTC

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

2025

M Mme MOREAU Julien 2 B rue des Grandes Ouches AC 215 et 2017	Me SAINLOT	25/03/2025
Coopérative Vendéenne du Logement, 10 rue des Moineaux, lot 12 "Les Musiciens" ZR 156	Me TEFFAUD Angles	25/03/2025
Coopérative Vendéenne du Logement, 6 rue des Mésanges, lot 42 "Les Musiciens" ZR 186	Me TEFFAUD Angles	25/03/2025
GOURET Pascal 36 bis rue de l'Eglise AB 58	Me VEERDOOLAE GHE-GIROD Mareuil Sur Lay Dissais	25/03/2025

Informations diverses

Bilan du spectacle jeunesse proposé le Samedi 22 Mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Nicolas VANNIER.



La secrétaire de séance,
Patrick RENOUX.



